RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

---

numéro
CC_250410_7

L'an deux mille-vingt cinq, le dix avril,
Le Conseil communautaire, dûment convoqué le quatre avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	59
présents	40
exprimés	48
vote	
pour	48
contre	0
abstention	0

Présents :
Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Bernard GOUJON, Daniel FABRE, Luc BEVILACQUA, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie ROCOPLAN, Ludovic CROS, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSC, Monique GALEOTE, Gilles MARRES, Marie-Laure VERDOL, Damien ALIBERT, Isabelle PEDROS, Claude LAATEB, Damien ROUQUETTE, Christophe ROMO, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Valérie ROUVEIROL, Félicien VENOT, Jean-Luc REQUI, Michel ABRIC, Françoise OLIVIER, Pierre-Paul BOUSQUET, Philippe BERLENDIS, Éric OLLIER, Isabelle PERIGAULT, Chantal BASCOUL, Daniel VALETTE.
M. Alain CARLES suppléant de M. Michel DRUENE.

Absents avec pouvoirs :
Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Ali BENAMEUR à Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER à Gaëlle LEVEQUE, Ahmed KASSOUH à Nathalie ROCOPLAN, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Jean-Christophe COUVELARD à Alain CARLES, Sandrine TONON à Philippe BERLENDIS, Alain FALCOU à Chantal BASCOUL.

Absents :
Joëlle GOUDAL, Véronique VANEL, Izia GOURMELON, Fatiha ENNADIFI, David DRUART, Nathalie SYZ, Magali STADLER, Joana SINEGRE, Bernard JAHNICH, Clément THERY, Sophie PRADEL.

OBJET :	Approbation des procès-verbaux de récolement pour l'année 2024 des collections du musée de Lodève

VU l'article L 442-8 du Code du patrimoine,

VU la délibération n°CC_250306_01 du Conseil communautaire du 6 mars 2025, relative à l'approbation du procès-verbal de récolement du musée de Lodève pour l'année 2024 pour la campagne 1 concernant les dessins et gravures de Paul DARDE,

CONSIDÉRANT que chaque campagne de récolement doit faire l'objet d'un procés-verbal annuel, rédigé par le responsable des collections et adressé au service des musées de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC) Occitanie,

CONSIDÉRANT que le procés-verbal pour la campagne 2 concernant l'archéologie, la campagne 3 concernant la paléontologie, la campagne 4 concernant la minéralogie et la campagne 6 concernant les autres oeuvres beaux-Arts ont été adressés à la DRAC Occitanie le 6 janvier 2025,

Ouï l'exposé de Fadilha BENAMMAR KOLY et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- ARTICLE 1 : VALIDE les procès-verbaux de récolement du musée de Lodève pour la campagne 2 de l'archéologie, la campagne 3 de la paléontologie, la campagne 4 de la minéralogie et la campagne 6 des autres œuvres beaux-arts,

- ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- ARTICLE 3 : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Signé électroniquement par:
Le dix avril deux mille vingt-cinq
Le Président,
Jean-Luc REQUI

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250410-lmc117052-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/04/25
Date de publication : 16/04/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée

Musée de Lodève

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Campagne 2 / Archéologie

Domaine concerné (domaine de collection) : Archéologie

Zone du musée : Salles d'exposition Parcours Empreintes de l'Homme (salle 1 à 5)

Date de réalisation : courant 2024

Responsable de la campagne : Stéphane Fouché

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Moyens humains : récolement effectué par Stéphane Fouché à raison d'environ 3 jours pleins/an qui ont pu y être consacrés.

Contexte et méthode :

Récolement à la fois topographique et par campagne tel que défini dans le second plan de récolement.

Suite à un important chantier de rénovation du musée qui s'est achevé en juillet 2018, les objets contenus dans la nouvelle exposition Empreintes de l'Homme proviennent de différents espaces (réserves et ancienne salle d'exposition avant 2014).

Il s'agit du premier récolement de ce nouvel espace, vitrine par vitrine.

Opérations :

- vérifier la présence et l'état des objets

- vérifier le marquage

- campagne de photographies haute définition de 80 items dans le cadre d'une publication sur le parcours muséographique. Ces images viendront enrichir la base numérique.

4. Description des champs couverts :

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

Récolement facilité par l'exposition des objets sous vitrines thématiques avec les cartels portant les n° d'inventaire.

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	15 669 (comprenant les dépôts cf. PRD) + 2 282 (chiffre à confirmer en fin de récolement)	
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	341	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) **(joindre une liste)** - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)		
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	341	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une liste) - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)		
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier		
État de conservation du bien - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	341	
Localisation des biens : Exposés dans les salles En réserve	341	
Documentation photographique des biens - Argentique - Format numérique	341	
Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	341	Micromusée

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections

Signature du chef d'établissement

Jeanne PAPIN-DRASTIK

Récolement décennal des musées de France

Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée

Musée de Lodève

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Campagne 3 / Sciences de la Terre

Domaine concerné (domaine de collection) : Paléontologie

Zone du musée : Salles d'exposition Parcours Traces du vivant (salle 1 à 9)

Date de réalisation : courant 2024

Responsable de la campagne : Stéphane Fouché

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Moyens humains : récolement effectué par Stéphane Fouché à raison d'environ 4 jours pleins/an qui ont pu y être consacrés.

Contexte et méthode :

Récolement à la fois topographique et par campagne tel que défini dans le second plan de récolement.

Suite à un important chantier de rénovation du musée qui s'est achevé en juillet 2018, les objets contenus dans la nouvelle exposition Traces du vivant proviennent de différents espaces (réserves et ancienne salle d'exposition avant 2014).

Il s'agit du premier récolement de ce nouvel espace, vitrine par vitrine.

Opérations :

- vérifier la présence et l'état des objets

- vérifier le marquage

4. Description des champs couverts :

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

Les opérations de post-récolement à prévoir ont été intégrées dans un fichier spécifique créé à l'occasion.

Récolement facilité par l'exposition des objets sous vitrines thématiques avec les cartels portant les n° d'inventaire.

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	1 577 + 1 576 (acquis depuis 2014 : chiffre à confirmer en fin de récolement)	
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	345	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) **(joindre une liste)** - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)		
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	345	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une liste) - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)		
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier		Précisions dans fichier post-récolement, PRD 2015-2025
État de conservation du bien - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	345	
Localisation des biens : Exposés dans les salles En réserve	345	
Documentation photographique des biens - Argentique - Format numérique	345	
Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	90	Micromusée

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections

Signature du chef d'établissement

Jeanne PAPIN-DRASIK

Récolement décennal des musées de France
Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée

Musée de Lodève

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Campagne 4 / Sciences de la Terre

Domaine concerné (domaine de collection) : Minéralogie

Zone du musée : Salles d'exposition Parcours Traces du vivant (salle 1 à 9)

Date de réalisation : courant 2024

Responsable de la campagne : Stéphane Fouché

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Moyens humains : récolement effectué par Stéphane Fouché à raison d'environ 1 jour plein/an qui a pu y être consacré.

Contexte et méthode :

Récolement à la fois topographique et par campagne tel que défini dans le second plan de récolement.

Suite à un important chantier de rénovation du musée qui s'est achevé en juillet 2018, les objets contenus dans la nouvelle exposition Traces du vivant proviennent de différents espaces (réserves et ancienne salle d'exposition avant 2014).

Il s'agit du premier récolement de ce nouvel espace, vitrine par vitrine.

Opérations :

- vérifier la présence et l'état des objets

- vérifier le marquage

4. Description des champs couverts :

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

Les opérations de post-récolement à prévoir ont été intégrées dans un fichier spécifique créé à l'occasion.

Récolement facilité par l'exposition des objets sous vitrines thématiques avec les cartels portant les n° d'inventaire.

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	318	
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	63	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) **(joindre une liste)** - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)		
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	63	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une liste) - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)		
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier		Précisions dans fichier post-récolement, PRD 2015-2025
État de conservation du bien - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	63	
Localisation des biens : Exposés dans les salles En réserve	63	
Documentation photographique des biens - Argentique - Format numérique	63	
Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	37	Micromusée

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004

** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.

*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections

Signature du chef d'établissement

Dorine PAPIN-DRASTIK

Récolement décennal des musées de France
Procès-verbal de campagne

1. Identification du musée

Musée de Lodève

2. Identification de la campagne

Titre de la campagne : Campagne 6 / autres œuvres Beaux-Arts

Domaine concerné (domaine de collection) : Beaux-Arts

Zone du musée : Réserve module 1 et 2 arts graphiques

Date de réalisation : courant 2024

Responsable de la campagne : Ivonne Papin-Drastik

3. Méthodes et Moyens humains, techniques, etc. :

Moyens humains : récolement effectué par Ivonne Papin-Drastik à raison d'environ 3 jours pleins/an qui ont pu y être consacrés.

Contexte et méthode :

Récolement à la fois topographique et par campagne tel que défini dans le second plan de récolement.

Les objets de cette campagne sont depuis 2019 conservées dans les réserves « modules 1 et 2 arts graphiques » du nouveau musée.

A consisté à partir de chaque module des mobiliers de la réserve désormais identifié par une lettre et un numéro (En° pour les étagères / Tn° pour les tiroirs / Bn° pour les boîtes d'archives, etc.) et à confronter chaque objet du module à sa notice informatisée et à y apporter les informations complémentaires.

Opérations :

- vérifier la présence et l'état des objets

- vérifier le marquage

- établir une liste des opérations de post-récolement à prévoir sur cette campagne.

4. Description des champs couverts :

Pour l'essentiel, les œuvres de Max Théron.

5. Commentaire sur le résultat de cette campagne :

Un fichier listant les opérations de post-récolement à prévoir, a été créé.

Seul l'inventaire définitif permettra de résoudre les quelques cas posant problèmes et identifiés (quelques doublons au niveau des numéros d'inventaire).

Pas de problèmes juridiques et/ou de statuts sur cette campagne.

INFORMATIONS	CHIFFRES	OBSERVATIONS
Nombre (connu ou évalué) de biens ciblés	915 + 50 (acquis entre 214 et 2023) = 965	
Objets localisés (vus ou en déplacement provisoire justifié)	49	
Objets manquants (qui nécessiteront un signalement, un dépôt de plainte, ou une radiation) **(joindre une liste)** - Non localisés (§ 2.49 à § 2.52 et § 2.57 **) - Volés (§ 2.53 à § 2.56 **) - Détruits (§ 2.31**)		
Nombre total des objets récolés (localisés + manquants)	49	
Objets nécessitant des modifications à l'inventaire (joindre une liste) - À inventorier *** (inscription omise ou négligée au sens du § 2.20 à § 2.25 **) - À radier (§ 2.26 à § 2.35 **) (en distinguant les 5 cas de radiation)	3 27	cf. fichier opérations de post-récolement il s'agit d'archives, d'imprimés, de photographies ou encore d'un lot de 7 lithographies des années 1970, donnés par un artiste en 1981 et pour lequel aucun document officiel n'existe et sans rapport avec le PSC.
Objets nécessitant des compléments d'identification - À marquer (§ 2.42 à § 2.48 **) - À mesurer, peser - À photographier	4 49	Précisions apportées dans fichier post-récolement, PRD 2015-2025
État de conservation du bien - Bon état - Défauts d'intégrité (déformation, traces d'humidité, traces d'infestation, empoussièrement) - Nécessite une restauration	49	
Localisation des biens : Exposés dans les salles En réserve	49	
Documentation photographique des biens - Argentique - Format numérique		

Existence d'une notice informatisée - Dans un outil de gestion des collections - Dans un tableur - À faire	19	Micromusée

* Cf. art.13 de l'arrêté du 25 mai 2004
** Note-circulaire relative à la méthodologie du récolement des ensembles dits indénombrables et aux opérations de post-récolement des collections des musées de France, publiée au BO du 4 mai 2016.
*** Sont exclus du récolement les objets non inventoriés car sans historique d'acquisition ou d'affectation au sens des § 4.1 à § 4.6 **.

Signature du responsable des collections

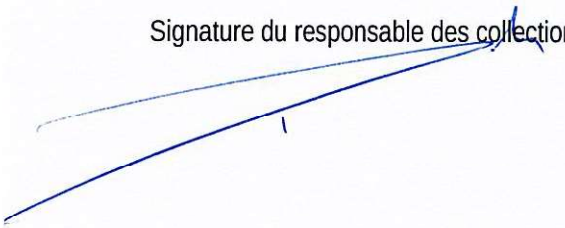

Signature du chef d'établissement